

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Résumé d'entrevue : Bureau du Conseil privé – Institutions démocratiques (Mala Khanna, Allen Sutherland, Sarah Stinson et Manon Paquet)*

Mala Khanna, Allen Sutherland, Sarah Stinson et Manon Paquet ont été rencontrés en entrevue par les avocats de la Commission le 13 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve lors des audiences tenues à huis clos en juillet et août 2024. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas atteinte aux intérêts essentiels du Canada ni de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Témoins

- Mala Khanna est sous-secrétaire du Cabinet (Gouvernance). Elle occupe ce poste depuis 2024.
- Allen Sutherland est secrétaire adjoint du Cabinet (Institutions démocratiques et Appareil gouvernemental). Il occupe ce poste depuis 2016.
- Sarah Stinson est directrice des opérations, Institutions démocratiques. Elle occupe ce poste depuis 2019.

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- Manon Paquet est directrice, Unité pour la protection de la démocratie. Elle occupe ce poste depuis 2022.

2. Secrétariat des institutions démocratiques

2.1. Structure et responsabilités

- [1] Le Secrétariat des institutions démocratiques (SID) aide le ministre responsable des institutions démocratiques à s'acquitter de ses responsabilités en la matière, ce qui comprend les engagements de son mandat, les affaires du Cabinet et du Parlement, ainsi que ses responsabilités institutionnelles¹.
- [2] Pour s'acquitter de ces responsabilités et renforcer la confiance dans la démocratie canadienne, le SID conçoit des initiatives législatives et politiques visant à consolider et à protéger les institutions démocratiques du Canada, notamment en assurant la gouverne 1) de la stratégie pangouvernementale et sociétale du gouvernement du Canada visant à protéger les élections et les institutions démocratiques du pays contre les cybermenaces et autres menaces [le Plan pour protéger la démocratie canadienne]; ainsi que 2) des évaluations régulières et des améliorations de la *Loi électorale du Canada*.
- [3] Deux unités composent le SID² :
- a) l'Unité pour la protection de la démocratie (UPD);
 - b) l'Unité des politiques électorales et sénatoriales (UPES).
- [4] L'UPD a été créée dans le cadre du Budget de 2022 pour coordonner, élaborer et mettre en œuvre des mesures pangouvernementales destinées à lutter contre la désinformation et à protéger la démocratie canadienne³. Les personnes interrogées ont estimé que cette initiative traduisait la reconnaissance par le gouvernement du Canada

¹ Partie C du Rapport institutionnel pour le Bureau du Conseil privé, p. 8

² CAN022859.

³ CAN007459, p. 4.

NON CLASSIFIÉ

(« **GC** ») de la nécessité, d'une part, de renforcer les mesures déjà existantes destinées à lutter contre la désinformation et à protéger la démocratie, et d'autre part, d'accroître les efforts de mobilisation et de sensibilisation entrepris par le GC.

- [5] Les fonds nouvellement obtenus ont permis de recruter huit employés supplémentaires équivalents temps plein (ETP), qui ont été répartis également entre les trois directions de l'UPD, 1) Politique, 2) Recherche et 3) Mobilisation et opérations. Avant 2022, le SID disposait d'un analyste principal et d'un analyste à temps partiel qui travaillaient à la mise en œuvre et à l'amélioration du Plan pour protéger la démocratie canadienne. On a toutefois dû faire appel à des ressources internes au sein du Secrétariat. Les ressources supplémentaires n'ont pas modifié le mandat ou les responsabilités du SID, mais ont plutôt accru sa capacité à les accomplir. Un financement annuel de 2 millions de dollars a été approuvé dans le Budget d'avril 2022, mais les fonds n'ont été versés qu'en janvier 2023.
- [6] Au cours de l'année écoulée et jusqu'à présent, les travaux de l'UPD relèvent de différents axes, notamment :
- a) Refocaliser la recherche et l'analyse afin de mieux éclairer les politiques;
 - b) Élaborer un cadre pour lutter contre la mésinformation et la désinformation;
 - c) Mieux équiper la fonction publique pour atténuer les menaces;
 - d) Mobiliser la société civile et le secteur privé dans un effort commun⁴.
- [7] M^{me} Khanna a expliqué qu'à ce stade, le SID considère que le mandat de l'UPD [c'est-à-dire la protection de la démocratie] ne s'étend pas aux paliers provincial, territorial et municipal, mais que la nécessité de travailler avec ces paliers est reconnue. Elle a fait remarquer que le CST et le SCRS entretiennent des relations actives avec les provinces.
- [8] L'UPES a notamment pour mission de soutenir le ministre des Institutions démocratiques dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Loi électorale du*

⁴ CAN034500.

NON CLASSIFIÉ

Canada (« **LEC** »), en élaborant des modifications possibles à celle-ci, à la lumière des recommandations postélectorales d'Élections Canada et de la commissaire aux élections fédérales, et en « veillant à ce que les élections fédérales et les processus connexes répondent aux besoins des Canadiens et soient adaptés à l'évolution des circonstances comme aux nouvelles menaces⁵ ».

2.2. Coordination interministérielle

- [9] Pour mener à bien la stratégie de mobilisation plus large liée à la protection de la démocratie canadienne et dans le but de mieux comprendre les rôles et priorités respectifs au sein du gouvernement dans un environnement en constante évolution, l'UPD a considérablement accru ses efforts de mobilisation auprès des parties prenantes internes. L'UPD dirige ainsi deux groupes interministériels nouvellement créés (2023) : le Groupe de coordination de direction pour la protection de la démocratie et le Groupe de travail interministériel de recherche⁶.
- [10] Les personnes interrogées ont souligné que ces groupes ont pour objectif d'améliorer la communication de l'information, qu'il s'agisse des leçons apprises et des initiatives en cours sur des questions liées à la protection de la démocratie canadienne [Groupe de coordination de direction pour la protection de la démocratie], ou de la communication des activités liées à la recherche dans des domaines tels que la désinformation, les technologies émergentes et l'ingérence électorale [Groupe de travail interministériel de recherche].
- [11] Le SID participe également à d'autres groupes interministériels au plus haut niveau. Par exemple, il siège au sein du Comité de coordination des sous-ministres adjoints sur la sécurité des élections (« **CCSMASE** ») et du Comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« **CSMIR** »). M^{me} Khanna a également expliqué que le SID participe aux réunions du Panel des cinq [par « participer », elle entend exercer une fonction de secrétariat et contribuer à l'établissement de l'ordre du

⁵ CAN022859, p. 7.

⁶ CAN033970.

NON CLASSIFIÉ

jour des réunions du groupe d'experts⁷] et aux réunions *ad hoc* du sous-ministre sur la protection de la démocratie au Canada. Le Comité des SMA sur la protection de la démocratie canadienne a été créé en soutien à l'élaboration du Plan pour protéger la démocratie canadienne annoncé en 2019; il est en train d'être reconstitué pour proposer une stratégie pangouvernementale de protection de la démocratie qui sera portée à l'attention du ministre LeBlanc (et, en dernier ressort, du Cabinet). Les sujets liés à la protection de la démocratie sont également abordés par d'autres comités, notamment le CCSMASE, le CSMIR et le Panel des cinq.

2.3. Relations avec les organismes de sécurité et de renseignement

- [12] Les relations du SID avec la communauté de la sécurité nationale et du renseignement ont évolué depuis 2016. Cette évolution résulte de la reconnaissance du fait que, malgré ses responsabilités distinctes, le SID a néanmoins besoin de comprendre les tendances en matière de renseignement et le paysage des menaces pour mener à bien son travail d'élaboration des politiques⁸.
- [13] Pour illustrer l'évolution de ces relations, M. Sutherland a expliqué que le travail du SID avec le Panel amène le Secrétariat à s'impliquer davantage auprès de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement. Autre exemple : M^{me} Khanna a précisé qu'elle a accès au renseignement parce qu'elle siège au sein du CSMIR.
- [14] M^{me} Stinson a indiqué qu'elle avait accès au renseignement dans une certaine mesure, sous réserve du principe du « besoin de savoir », et a fait remarquer que presque tous les membres de son équipe détenaient une cote de sécurité de niveau « Très secret ». Elle et (ou) les analystes du SID se réunissent tous les mois avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections

⁷ Résumé d'entrevue classifié d'Allen Sutherland, p. 3.

⁸ Pour illustrer le renforcement de la collaboration entre le SID et la communauté de la sécurité nationale et du renseignement, comme l'a confirmé M^{me} Stinson, un analyste principal de l'UPD a participé à un breffage organisé par le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (SER) de niveau « Secret » concernant l'évaluation de l'IA par le SER.

NON CLASSIFIÉ

(« **Groupe de travail** ») et elle estime que la connaissance du « paysage des menaces est nécessaire pour alimenter le travail d'élaboration des politiques ».

- [15] M^{me} Paquet a déclaré ne pas avoir de compte dans le Réseau canadien Très secret (« **RCTS** ») et a mis en garde contre la tentation d'assimiler la collaboration accrue du SID avec les organismes de sécurité nationale et de renseignement à un plus grand accès au renseignement brut. M^{me} Stinson a plutôt expliqué que le SID n'a pas d'accès « régulier ou continu » au renseignement parce que le renseignement brut n'est pas nécessaire pour ses travaux d'élaboration de politiques.
- [16] M. Sutherland a déclaré que le travail d'élaboration des politiques du SID se fonde également sur des méthodes de comparaison avec les pratiques d'autres pays et gouvernements, tant en ce qui concerne les menaces que les réponses.
- [17] Le SID tient un « inventaire courant » des activités qu'il observe au niveau international, afin d'essayer de cerner le « savoir-faire » de divers acteurs étrangers. Par exemple, M. Sutherland s'est intéressé de près à la manière dont l'« écosystème » taiwanais a réussi à combattre la désinformation étrangère générée par l'intelligence artificielle lors de l'élection présidentielle de 2024 (par un processus de « nettoyage », c'est-à-dire en révélant la désinformation aux citoyens et en la rendant ainsi inefficace⁹). L'information recueillie par le SID sur ce savoir-faire est utilisée pour éclairer l'élaboration des politiques, mais est aussi communiquée aux niveaux supérieurs.
- [18] Le SID conçoit des scénarios fictifs pour le Panel des cinq sur la base de situations réelles, dont certains intègrent l'intelligence artificielle comme variable.

⁹ M^{me} Khanna a fourni des explications sur le « nettoyage » de l'écosystème : ce dernier doit démontrer qu'il effectue un « processus de nettoyage » et donc, qu'il ne se trouve pas dans un « état passif ».

NON CLASSIFIÉ

3. Protéger les institutions démocratiques canadiennes

3.1. Plan pour protéger la démocratie canadienne – où en sommes-nous?

- [19] Le gouvernement continue de travailler à la mise en œuvre des recommandations restantes de MM. Judd et Rosenberg et du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« **CPSNR** »), comme énoncées dans le rapport intitulé *Contre une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes* [le rapport Leblanc-Charrette]. M. Sutherland a déclaré que le gouvernement continue de réfléchir activement aux recommandations 9, 10 et 11 [visant à élargir les circonstances rendant possible une annonce publique et à mener d'autres études en vue de permettre des annonces lorsque les critères ne sont pas atteints], qui sont tirées du *Rapport sur l'évaluation du Protocole public en cas d'incident électoral majeur pour 2021* [le rapport Rosenberg].
- [20] M^{me} Khanna a expliqué que le travail du gouvernement est « très dynamique » et qu'il ne manquerait pas d'être alimenté par les récents rapports du CPSNR [Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada], de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement [Examen de la diffusion du renseignement ayant trait à l'ingérence politique étrangère exercée par la République populaire de Chine de 2018 à 2023] et de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux [Rapport initial].

3.1.1. Groupe de travail

- [21] M. Sutherland a déclaré que l'activation du Groupe de travail en vue des élections partielles de 2023 et les rapports publics qu'il a produits par la suite¹⁰ visaient à

¹⁰ Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections – Menaces pour les élections partielles fédérales du Canada – juin 2023; Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections – Menaces pour les élections partielles fédérales du Canada – Calgary Heritage, juillet 2023; Groupe de travail sur les menaces en

NON CLASSIFIÉ

démontrer aux Canadiens que des efforts étaient déployés pour assurer l'intégrité des élections. Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant à communiquer davantage avec le public canadien afin de « banaliser les communications » dans le contexte des élections, tout en renforçant la confiance dans les processus démocratiques des élections fédérales¹¹. Dans le même ordre d'idées, M. Sutherland a dit qu'on étudiait s'il serait souhaitable d'habiliter le Panel à adopter à l'avenir une approche plus proactive en matière de communication avant, pendant et après une élection.

[22] M^{me} Khanna a convenu que le gouvernement reconnaît la nécessité d'une plus grande communication avec les Canadiens. Elle a cité en exemple le fait que le MRR du Canada a publié des renseignements sur deux opérations de mésinformation/désinformation récentes de la République populaire de Chine, la première visant un parlementaire canadien, Michael Chong, et la seconde visant plus de 40 parlementaires canadiens de même qu'un dissident d'origine chinoise (par camouflage de pourriel).

[23] Afin de banaliser les communications avec les Canadiens, on a présenté aux personnes interrogées « la possibilité de créer un secrétariat MSRE permanent au sein du BCP, qui pourrait avoir pour mandat de rendre compte régulièrement et publiquement des menaces inférieures aux critères d'intervention fixés¹² ». M^{me} Khanna a indiqué qu'elle ne savait pas si la création d'un secrétariat responsable des MSRE au sein du BCP (ou l'idée que le BCP préside le Groupe de travail) était envisagée à l'heure actuelle.

matière de sécurité et de renseignement visant les élections – Menaces pour les élections partielles fédérales du Canada – Durham, mars 2024.

¹¹ Par contraste, le groupe d'experts ne communique avec le public par voie d'annonce publique qu'en cas d'incident extraordinaire survenant au cours d'une élection, conformément à la Directive actuelle du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur. M^{me} Khanna a expliqué que l'absence de communication peut également miner la confiance des Canadiens dans les processus démocratiques régissant les élections fédérales.

¹² La phrase citée provient d'une version préliminaire non signée de la lettre d'accompagnement du rapport Leblanc-Charette (CAN030782). La version définitive et signée ne contient pas la phrase citée (CAN023048).

NON CLASSIFIÉ

[24] M^{me} Khanna a confirmé que le Groupe de travail désormais sur une base continue, mais que des mesures supplémentaires devaient être prises pour lui conférer le statut d'organe permanent, ce qui n'a pas encore été officialisé. Le rythme des opérations du Groupe de travail MSRE augmente lors d'une élection partielle, mais pas autant que lors d'une élection générale, étant donné qu'une élection partielle ne porte que sur une seule circonscription. Elle a ajouté qu'il était nécessaire d'avoir la capacité de prendre des mesures en réponse à des incidents qui n'atteignent pas les critères à partir desquels une annonce doit être faite en période électorale. Bien que le Panel se réunisse en dehors de la période de transition, la principale différence est qu'il ne prend pas de mesures, car celles-ci relèvent de la responsabilité ministérielle selon les règles établies. Par conséquent, en dehors de la période de transition, le Groupe de travail MSRE transmet ses rapports au CSMIR plutôt qu'au groupe d'experts. M. Sutherland a fait remarquer que trois des cinq membres du groupe siègent également au CSMIR. Étant donné que le secrétariat responsable est le Secrétariat de la sécurité et du renseignement au BCP, le SID n'a pas été en mesure de répondre à la question de savoir si les questions partisans sensibles seraient alors transmises par le CSMIR au ministre responsable ou directement au parti politique concerné, sans intervention ministérielle.

(À la suite de l'entrevue, le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP a fourni la réponse suivante :

Le CSMIR a été constitué pour examiner le renseignement, déterminer et coordonner une réponse appropriée et formuler des avis à l'intention du gouvernement. Le Comité est un forum de discussion pour les rapports opérationnels et tactiques particulièrement sensibles qui nécessitent une réponse rapide et qui peuvent être identifiés par la sous-greffière du Conseil privé et conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (SGCSNR), le conseiller adjoint à la sécurité nationale et au renseignement ou les dirigeants des organismes de renseignement qui sont membres du Comité. Au cours d'une réunion, les membres du CSMIR parviennent généralement à un consensus sur les mesures à prendre pour traiter une question particulière. Chaque membre du CSMIR assure le suivi de toute mesure

NON CLASSIFIÉ

prise dans le cadre du mandat de son organisation respective. Si le CSMIR estime qu'une mesure, telle que le breffage d'un parti politique ou un membre d'un parti politique, est raisonnable, il prend les mesures qui s'imposent dans le cadre de ses compétences. Il peut s'agir de demander l'autorisation ministérielle requise, et (ou) d'informer le ministre (ou encore, dans le cas du BCP, le premier ministre).

Bien que les membres des partis politiques soient informés sur la base des conseils du CSMIR, ces séances d'information sont menées en vertu des autorités compétentes et, le cas échéant, en obtenant au préalable l'autorisation ministérielle.

Les dirigeants des agences de renseignement peuvent également breffer les partis politiques indépendamment du CSMIR. Par exemple, la SGCSNR peut décider de la nécessité de tenir un breffage à l'intention des partis politiques sur la base des questions de sécurité et de renseignement susceptibles d'être pertinentes pour ces partis. Dans de tels cas, la SGCSNR travaille avec le conseiller adjoint à la sécurité nationale et au renseignement et les organismes de sécurité concernés (par exemple, le SCRS, le CST, etc.) pour déterminer la formulation qu'il convient d'utiliser ou les produits à fournir à l'appui du breffage.)

[25] En évoquant les incidents « n'atteignant pas les critères », M. Sutherland a donné des exemples tels que (1) les incidents d'ingérence étrangère pour lesquels le renseignement sous-jacent est corroboré, mais dont l'impact est minime (les critères à évaluer par le groupe d'experts n'étant donc pas atteints) ou (2) les incidents pour lesquels l'impact est appréciable, mais où le niveau de confiance dans le signalement est faible.

[26] Le gouvernement réfléchit encore à l'opportunité d'élaborer un nouveau protocole de communication en examinant les modifications éventuelles à apporter aux autorités ou mécanismes existants. Les questions qui doivent encore être explorées sont les suivantes : qui serait le mieux placé pour faire une annonce concernant une menace

NON CLASSIFIÉ

n'atteignant pas les critères? Un membre du Groupe de travail? Une telle menace devrait-elle alors être annoncée sous la forme d'un breffage technique à l'intention des journalistes?

- [27] M. Sutherland a insisté sur la nécessité d'établir une distinction entre les communications du Panel et celles du GC. Pendant les périodes électorales, le Panel continue à maintenir les mêmes critères élevés s'appliquant aux annonces publiques, en vertu du Protocole. Le gouvernement du Canada étudie actuellement la pertinence de modifier le Protocole afin qu'il puisse lui-même communiquer publiquement une menace, même si elle *n'atteint pas* les critères fixés à l'article 6.0.
- [28] Les personnes rencontrées en entrevue ont été interrogées sur les conséquences, en termes de ressources, de la surveillance des élections partielles par le Groupe de travail. M. Sutherland a indiqué que cela impliquerait au minimum une réaffectation des ressources. Les personnes interrogées ont invoqué le secret du Cabinet quant à l'éventualité d'un changement au niveau de la surveillance des élections partielles à l'avenir.

3.1.2. Panel des cinq

- [29] Le Panel des cinq prépare activement les prochaines élections générales fédérales : jusqu'à présent, il y a eu trois réunions du groupe d'experts et une retraite, ainsi que des breffages individuels destinés aux membres. Les réunions ont lieu toutes les six à huit semaines et comprennent un breffage du Groupe de travail. À l'avenir, afin de maintenir la confiance dans l'intégrité électorale, on juge important que la visibilité du Panel des cinq soit renforcée aux yeux de la population canadienne.

3.1.3. Breffages donnés aux partis politiques

- [30] M. Sutherland a été interrogé sur certaines déclarations contenues dans le rapport du CPSNR. M. Sutherland a indiqué que le récent témoignage public des représentants des partis politiques au sujet des breffages qui leur ont été donnés lors des 43^e et 44^e élections générales – des breffages classifiés portant sur les menaces – s'inscrivait en faux par rapport aux réactions positives initialement reçues de la part des

NON CLASSIFIÉ

représentants des partis politiques. Ce témoignage public ultérieur faisait en effet état de préoccupations selon lesquelles les représentants des partis politiques ont reçu très peu d'informations de la part du gouvernement sur les menaces, et que celles qu'ils ont reçues étaient « vagues » et « manquaient de précision¹³ ». M^{me} Khanna a précisé que le SID n'intervenait aucunement dans le choix du contenu du renseignement communiqué aux partis politiques au cours des breffages classifiés portant sur les menaces.

- [31] M. Sutherland a souligné l'importance de la mobilisation du gouvernement auprès des partis politiques et a indiqué que le gouvernement tiendrait compte des préoccupations de ces derniers lors de la planification des futurs breffages. Il a fait remarquer que les cotes de sécurité, le principe du besoin de savoir et la *Loi sur la protection de l'information* sont autant d'éléments qui imposent des limites à l'information pouvant être communiquée.

3.1.4. Mobilisation auprès des plateformes de médias sociaux

- [32] La Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne, mise à jour en 2021, reste en vigueur. Le ministre LeBlanc étudiera la possibilité de remettre à jour la Déclaration avant la tenue de la prochaine élection générale fédérale.
- [33] M. Sutherland a jeté un éclairage sur la réflexion en cours à cet égard. Notant l'évolution rapide de l'environnement des plateformes de médias sociaux, il a mentionné que le SID explorait la possibilité que le Canada dialogue avec les entreprises de médias sociaux en collaboration avec d'autres démocraties, plutôt que de faire cavalier seul.
- [34] En ce qui concerne les possibilités de mobilisation auprès d'autres plateformes de médias sociaux, y compris Tencent [développeur de WeChat], M. Sutherland a expliqué que le SID n'a pas encore « donné suite¹⁴ » parce que le travail sur la stratégie est

¹³ Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada, para. 94.

¹⁴ CAN032909.

NON CLASSIFIÉ

toujours en cours et qu'il serait prématuré d'aller de l'avant avant de déterminer la meilleure approche. Il a toutefois confirmé que de telles initiatives de mobilisation étaient examinées dans le cadre du « plan pour l'avenir » et qu'elles devaient être abordées méthodiquement.

3.2. Lutter contre la désinformation – bâtir un Canada solide et résilient

[35] La lutte contre la désinformation appelle une stratégie à la fois pangouvernementale et pansociétale, fondée sur des partenariats solides avec les organisations de la société civile, le monde universitaire, les médias et l'industrie. Il est essentiel de mettre en place un écosystème d'information sain. Certaines des initiatives ou certains des partenariats conçus à cette fin ont été évoqués au cours de l'entrevue et sont présentés ci-dessous.

3.2.1. Gouvernement du Canada

[36] Des trousse à outils destinées à contrer la désinformation et l'ingérence étrangère ont été mises au point à l'intention a) des dirigeants communautaires, b) des élus et des titulaires de charges publiques, et c) des fonctionnaires, afin de les sensibiliser à cette question et de renforcer l'intégrité de l'information. M^{me} Stinson a expliqué que ces trousse ont été largement distribuées, notamment aux provinces et territoires, aux parlementaires et à Élections Canada, ainsi qu'aux directeurs généraux des élections des provinces et territoires. On s'emploie actuellement à traduire la trousse à outils destinée aux dirigeants communautaires en neuf langues.

3.2.2. Organisations de la société civile

[37] M. Sutherland a expliqué que la création du Réseau canadien de recherche sur les médias numériques (« **RCRMN** ») [financé par l'Initiative de citoyenneté numérique de Patrimoine canadien et coordonné par l'Université McGill et l'Université de Toronto] est conforme à l'objectif du gouvernement de constituer « un réseau au sein de la société civile » qui pourrait aider à reconnaître et à combattre la mésinformation/désinformation. Le Réseau agit sur le plan de l'intégrité de l'information dans différentes communautés à travers le Canada, en vérifiant les faits et en dénonçant les propos erronés. M. Sutherland a fait remarquer qu'étant donné que le gouvernement ne peut pas être

NON CLASSIFIÉ

omniscient sur cette question, le fait de pouvoir compter sur une société civile renforcée améliore la résilience du système dans son ensemble. Le RCRMN a publié son premier rapport complet en 2023, qui donne un aperçu de l'écosystème canadien de l'information. Le RCRMN produit également des rapports de situation mensuels et surveille certaines élections provinciales.

- [38] M^{me} Khanna a déclaré ne pas croire que le travail du RCRMN empiète sur les responsabilités du MRR. Le MRR du Canada est une petite unité conçue dans un but précis, à savoir la surveillance de l'environnement de l'information numérique à l'aide d'analyses de données à source ouverte, pour y détecter les indicateurs des activités de manipulation de l'information et de désinformation parrainées par des États étrangers. Tandis que le RCRMN surveille le vaste écosystème canadien de l'information, le MRR du Canada se consacre spécifiquement à la recherche de signes d'interférence de l'étranger. Elle a fait remarquer que l'espace numérique est immense et que la multiplicité des points de vue est importante. La question plus générale de savoir qui est responsable de la surveillance nationale en ligne est actuellement examinée par le gouvernement. M. Sutherland approuve le recours passé au MRR du Canada pour surveiller l'écosystème de l'information numérique lors des 43^e et 44^e élections générales.

3.2.3. International

- [39] Le Canada fait partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« **OCDE** »). L'OCDE est une organisation politique regroupant des pays démocratiques et traite de questions d'intérêt pour ses membres. L'une des nouvelles priorités de l'OCDE est le « renforcement de la démocratie ». Pour faire avancer cette priorité, les États membres se communiquent les pratiques exemplaires et les évaluations sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à l'évolution de la menace. Cela témoigne du caractère mondial de la menace. Le SID tire également parti du réseau d'AMC au sein de ce forum international pour apprendre et faire connaître les pratiques exemplaires afin de relever divers défis de politiques, y compris la lutte contre la mésinformation/désinformation [l'UPD s'engage activement auprès du Centre de

NON CLASSIFIÉ

ressources de l'OCDE consacré à ces questions]. Le SID diffuse l'information au sein du BCP et, plus largement, auprès de la fonction publique, notamment en produisant des rapports à l'intention du greffier et de la sous-greffière.

4. 3. Regard vers l'avenir

4.1. Conseil de la sécurité nationale

- [40] En juillet 2023, le premier ministre a annoncé la création d'un Conseil de la sécurité nationale (« **CSN** ») relevant du Cabinet.
- [41] M. Sutherland a expliqué que le mandat du CSN consistait à traiter les questions de sécurité (nationale ou mondiale) qui ont des répercussions étendues et potentiellement, de moyenne à longue durée sur les intérêts du Canada. Le CSN est censé adopter une vision stratégique à long terme des problèmes, généralement internationaux, auxquels le Canada est confronté. Cela le distingue du Groupe d'intervention en cas d'incident (« **GII** »), qui a pour mission de traiter rapidement les situations d'urgence.

4.2. Les courses aux investitures

- [42] M^{me} Khanna a indiqué que le SID reconnaît les vulnérabilités du processus d'investissement, qui ont été mises en évidence dans les récents rapports des organismes de contrôle. Elle estime que les dispositions du projet de loi C-70 permettront de remédier, dans une certaine mesure, à l'ingérence étrangère dans les processus d'investissement. Toutefois, les processus d'investissement étant intrinsèquement politiques et partisans, il ne s'agit pas d'un domaine dans lequel le gouvernement intervient. Les fonctionnaires doivent être prudents quant à la manière dont ils abordent le sujet, car ils n'ont pas une « vision directe » sur la manière dont les partis politiques gèrent leurs processus d'investissement internes.

4.3. Modifications proposées de la *Loi électorale du Canada*

- [43] Les personnes interrogées ont donné un aperçu de haut niveau du projet de loi C-65 : *Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Loi sur la participation électorale)* en ce qui

NON CLASSIFIÉ

concerne la lutte contre l'influence étrangère dans le processus électoral. Elles ont indiqué que toutes les recommandations relatives à l'ingérence étrangère formulées dans les Rapports de recommandation – Élections générales de 2019 et de 2021 de la Commissaire aux élections fédérales, publiés le 7 juin 2022, sont prises en considération dans le projet de loi. Le projet de loi C-65 est actuellement en deuxième lecture à la Chambre des communes.

4.4. Remarques finales

- [44] M^{me} Khanna a déclaré que l'ingérence étrangère est une menace complexe et évolutive qui « n'entre pas dans des catégories définies à l'avance ». Nous devons nous laisser une marge d'appréciation et de jugement dans la manière dont nous réagissons à l'ingérence étrangère.
- [45] M. Sutherland a fait remarquer qu'il convient de tenir compte du « contexte international » lorsque l'on réfléchit aux recommandations visant à lutter contre l'ingérence étrangère, car de nombreuses démocraties sont confrontées à ce défi. Il estime que la ministre Gould avait raison en 2018 lorsqu'elle a conçu un plan axé sur ce qu'elle considérait comme la meilleure protection dans une démocratie, à savoir des citoyens éclairés. M. Sutherland estime que le Canada dispose d'un système capable de relever les défis auxquels il est confronté et qu'il peut en outre tirer parti des améliorations suggérées pour conserver une longueur d'avance.